

PLAN DE TRAVAIL
FONDS DE SOUTIEN DES TERRITOIRES EN DIFFICLUTÉ
DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA
2009-2010 à 2012-2013



MISE À JOUR DU
PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Adopté par le conseil de la MRC
10 février 2010

Table des matières

INTRODUCTION : ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL	3
PARTIE 1 : LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE	4
1.1 Les principaux constats	
1.2 Les planifications existantes	
PARTIE 2 : LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ..	5
2.1 La structure de gestion mise en place	
2.2 Les rôles et mandats des comités	
PARTIE 3 : IDENTIFICATION DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES	9
3.1 Le contexte matapédien	
3.2 Le territoire d'application	
PARTIE 4 : IDENTIFICATION ET PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	12
PARTIE 5 : IDENTIFICATION DES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES	13
PARTIE 6 : IDENTIFICATION DES RÉSULTATS ATTENDUS	16
PARTIE 7 : LES MÉCANISMES DE SUIVI	17
PARTIE 8 : CONCLUSION	17
ANNEXES	
ANNEXE 1	
INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS	19
Source : MAMROT (STATISTIQUES CANADA, RECENSEMENT 2006)	
ANNEXE 2	
ÉNONCÉ DE VISION 2007-2025.....	20
ANNEXE 3	
POLITIQUE INVESTISSEMENT.....	21

- L'utilisation du masculin a été privilégiée dans le but d'alléger le texte dans l'ensemble du document.

INTRODUCTION : ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL

L'élaboration de ce plan de travail s'inscrit dans la démarche et la continuité du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées de septembre 2008. Ce nouveau contrat de diversification et de développement remplacera celui signé le 1er juin 2006, et viendra le prolonger pour tenir compte des nouvelles sommes disponibles tout en et il précisant les actions spécifiquement reliées au bénéfice des municipalités dévitalisées.

Lors du Discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé qu'une somme de 50 M\$ sur cinq ans sera disponible pour soutenir les territoires en difficulté. 12 M\$ seront alloués spécifiquement à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le solde de l'enveloppe de 38 M\$ servira notamment à prolonger l'application du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, de façon à permettre à ces territoires de poursuivre leurs démarches de relance et de diversification.

Le contrat de diversification et de développement a pour objectif de permettre au gouvernement, à la MRC, aux municipalités et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme en tenant compte des particularités, des forces et du potentiel du territoire.

La MRC de La Matapédia a donc été identifiée pour coordonner la démarche de diversification en considération des douze (12) municipalités dévitalisées sur le territoire. Inspiré de l'expérience de la mise en œuvre du premier plan de diversification et de développement économique (2006-2009) et des différents acteurs impliqués, ce nouveau plan de travail est le fruit d'une étroite collaboration du CLD, de la MRC, des dix-huit municipalités et du comité de diversification (comité d'analyse de projets).

Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'engage :

- à élaborer et à mettre en œuvre un plan de diversification et de développement sur le territoire en difficulté;
- à promouvoir le développement et la diversification de ce territoire;
- et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien pour la réalisation de ces engagements.

Pour réaliser ces engagements, la MRC verra notamment à :

- entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'action au sein du territoire de chaque municipalité;
- mettre en place un comité de diversification et de développement;
- appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;
- identifier et établir les initiatives pour soutenir les actions des communautés de chacune des municipalités visées en favorisant la réalisation d'actions spécifiquement reliées au bénéfice des municipalités dévitalisées.

Depuis 2007, le milieu matapédien adhère à une vision commune du développement du territoire puisqu'il est impératif de garantir aux générations futures un milieu de vie dans lequel les activités de développement économique, les interventions sur les ressources, l'environnement naturel et bâti et l'épanouissement social et culturel sont basées sur une vision de **développement durable** issue et partagée par le milieu matapédien.

La réflexion de la MRC vient donc rallier le contexte politique à celui de son territoire afin d'établir les paramètres du nouveau plan de travail.

PARTIE 1 : LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE

Le premier plan de diversification de La Matapédia s'appuyait sur le renouvellement des stratégies en force dans le milieu afin de mettre l'accent sur les opportunités et des priorités à saisir dans chacun des champs d'intervention prioritaires et surtout dans le support à la mise en œuvre. La démarche s'appuyait alors sur cinq (5) fondements : RENOUELER, INNOVER, ACCOMPAGNER, OPTIMISER ET REBONDIR.

Bien que ces fondements soient toujours de mise pour les actions futures, l'élaboration du présent plan de travail s'effectuera davantage en interaction avec le plan de travail du pacte rural matapédien qui résulte d'une concertation et d'une réflexion similaire à celle entendue dans le contexte du plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées.

1.1 Les principaux constats

Au cours des dernières années et malgré les efforts investis auprès des différents milieux (économique et social), nous devons constater que bien peu de chose ont changé et que les défis demeurent tout autant nombreux. Comme dans la majorité des régions du Québec, La Matapédia doit affronter les problématiques liées à la crise forestière, à l'exode des jeunes, au vieillissement de la population, à la baisse démographique, à la pénurie de main-d'œuvre, à la diversification de son économie, à la mondialisation, etc.

La Matapédia doit constamment relever ces défis en instaurant de nouveaux leviers financiers, en améliorant la compétitivité des communautés du territoire, en améliorant les processus d'animation et de développement économique, en accentuant le soutien technique au développement de projets et d'entreprises et en misant sur l'innovation et la diversification de ses interventions.

Ces façons de faire, bien qu'en tentant de les rafraîchir ou de les changer, demeurent bien souvent les mêmes. Les contextes difficiles amènent les décideurs à se concentrer à agir rapidement ou plutôt à réagir ce qui laisse peu de place à l'innovation et à l'essai. Ceci dit, il ne faut pas non plus oublier l'adage qui conçoit que c'est en situation difficile qu'il arrive souvent que les gens découvrent ou instaurent de nouvelles pratiques.

1.2 Les planifications existantes

Au cours des dernières années, la MRC de La Matapédia s'est dotée d'outils de travail et de développement essentiels à la concertation des milieux. Le présent plan de travail se doit donc d'être porteur et juxtaposé à ces outils. Aussi, les documents, plans et outils nommés ci-dessous, ont largement contribué à la réflexion et à l'élaboration du présent plan de travail.

- Plan de diversification et de développement industriel et économique MRC de La Matapédia 2006-2009;
- Politique nationale de la ruralité 2007-2014;
- Fonds de soutien aux territoires dévitalisés (2008);

- Mise en œuvre du Pacte rural dans la MRC de La Matapédia (plan de travail 2002-2007);
- Mise en œuvre du Pacte rural dans la MRC de La Matapédia (plan de travail 2007-2014);
- Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia (2001);
- La Politique culturelle de la MRC de La Matapédia (2005);
- La Politique familiale et municipale de la MRC de La Matapédia (2005);
- Vision 2007-2025 de La Matapédia;
- Développement durable au Bas-Saint-Laurent, Grille d'analyse des projets avant leur mise en œuvre, Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

Un travail dans le respect de tous ces documents permettra la concrétisation d'une vision régionale partagée.

Dans un esprit de concertation et d'efficacité, le CLD de La Matapédia s'est approprié «Le plan de diversification et de développement industriel et économique» en plus du «Plan de travail du pacte rural» à titre de plan d'action local pour l'économie et l'emploi. Le CLD de La Matapédia, de par sa coordination et sa participation assidue aux différentes tables de concertation s'assure d'une cohésion entre les documents de travail et les actions menées.

D'autres planifications, plus régionales, sont également considérées dans l'élaboration actuelle de ce plan de diversification et de développement. Citons principalement la Stratégie 2006-2011 sur l'établissement des jeunes au Bas-Saint-Laurent (Commission jeunesse du BSL), les travaux de la CRÉ (dans le secteur forêt ainsi que l'analyse des projets en regard au développement durable), ainsi que les travaux du SEREX (Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers).

Toutes ces expertises, plans et outils de travail sont régulièrement reconsidérés. La conjoncture économique actuelle demandant une concertation, une diffusion et une mise à jour constante entre les divers intervenants du développement, les communautés se doivent d'être à l'affût pour demeurer des acteurs de développement efficaces et alertes.

PARTIE 2 : LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL

2.1 La structure de gestion mise en place

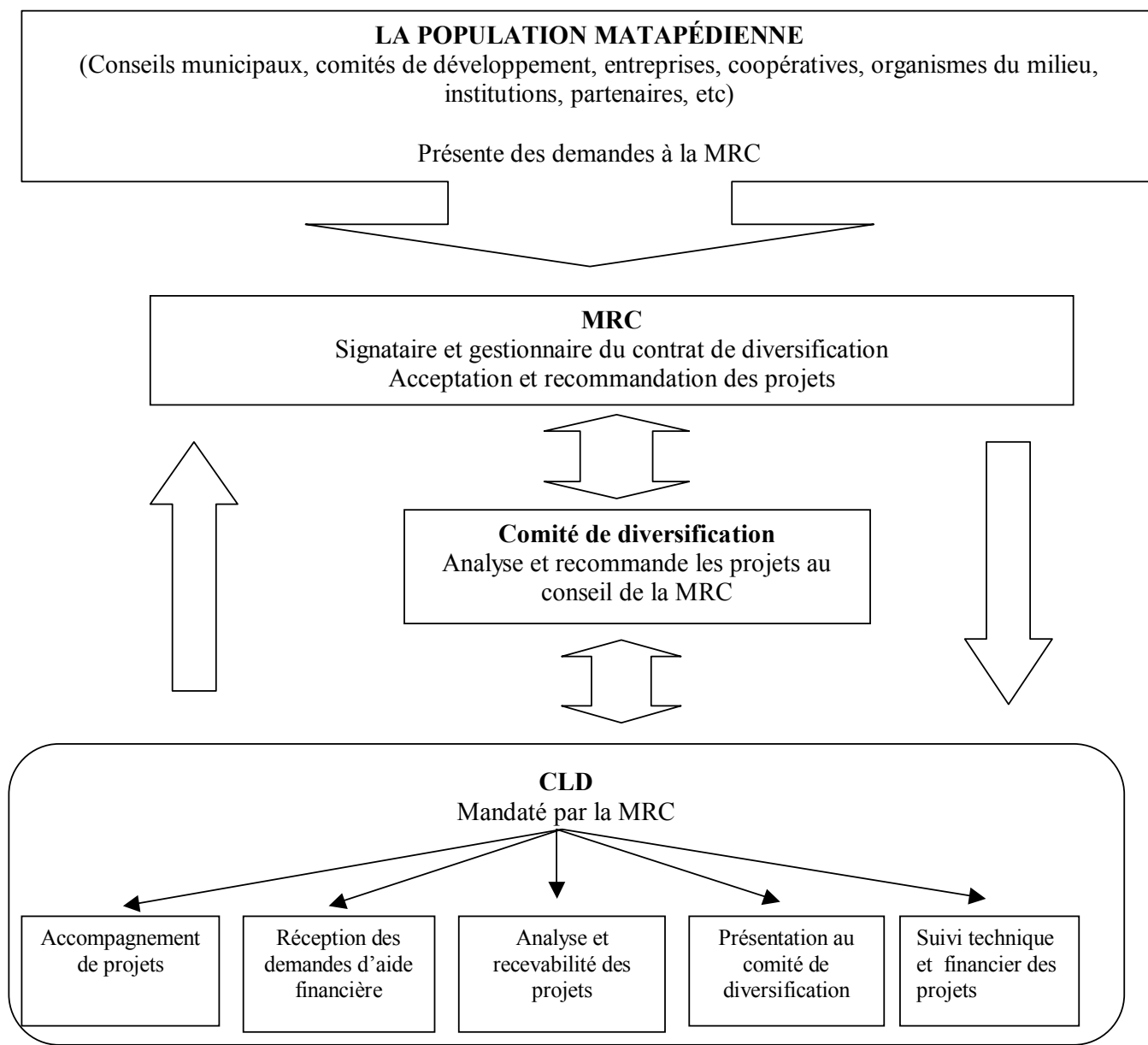
Pour la mise en œuvre du plan de diversification et de développement, une légère réorganisation de la première expérience est prévue. Ainsi, le comité d'analyse (ou de diversification) déjà formé poursuivra dans les mêmes rôles et mandats de base. Quelques changements visant l'efficacité et évitant le dédoublement sont également prévus notamment en regard de sa composition. Ces procédures sont établies, bien entendu, dans une perspective de souplesse et d'évolution.

Il est aussi intéressant de noter que ce souci d'efficacité et de concertation, dans les mandats et les outils de référence de la région, amène un regroupement de divers comités d'analyse en une seule structure. Cette approche permettra une meilleure utilisation et de complémentarité des fonds disponibles dans La Matapédia. Une attention particulière est portée à ce que cette nouvelle structure

soit représentative des municipalités dévitalisées et des différents partenaires concernés.

Bref, le comité de diversification passe de 5 personnes à 9 personnes. Les sièges sont maintenant réservés avec une représentation d'élus, de membres de comité de développement, de représentants des organismes de développement du milieu ainsi que par un représentant du milieu de l'économie sociale. Cette représentation vient modifier l'ancienne où le milieu des affaires occupait une place importante pour laisser justement place à des intervenants plus ciblés et impliqués dans la démarche (admissibles au programme).

L'organigramme suivant précise bien les rôles et responsabilités de chacun. Il présente une approche où la collectivité, comme initiateur et principal acteur du développement du territoire, apporte des modèles de prise en charge découlant d'abord de leurs actions et de leur vision d'avenir.



2.2 Les rôles et mandats de chacun

MRC

Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'engage :

- à élaborer et à mettre en œuvre un plan de diversification et de développement sur le territoire en difficulté,
- à promouvoir le développement et la diversification de ce territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien pour la réalisation de ces engagements.

Mandats :

- coordonner et voir à la mise en œuvre du plan de travail;
- voir au respect des engagements qui lient le gouvernement et la MRC dans la présente démarche;
- entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'action au sein du territoire de chaque municipalité;
- mettre en place un comité de diversification et de développement;
- appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;
- identifier et établir les initiatives pour soutenir les actions des communautés de chacune des municipalités visées en favorisant la réalisation d'actions spécifiquement reliées au bénéfice des municipalités dévitalisées;
- associer les municipalités locales visées, dans la mesure des compétences de celles-ci, à la démarche de planification et de mise en œuvre du plan de diversification et de développement, notamment en ce qui concerne la mobilisation des leaders socioéconomiques;
- confier au Centre local de développement (CLD) de La Matapédia la réalisation des actions associées au mandat de cet organisme;
- rendre publics annuellement les activités et les résultats atteints en vertu du contrat;
- utiliser l'aide financière selon les modalités prévues au cadre normatif du FSTD – volet I.

Municipalités

Dans le cadre de leur compétence, les municipalités sont étroitement associées par la MRC à la réalisation du plan de diversification et de développement.

Mandats :

- Les élus des municipalités locales prépareront avec les représentants de la MRC un plan de diversification et de développement à l'égard de leurs municipalités du territoire visé. Ils mobiliseront les leaders socio-

économiques de leur municipalité pour les associer pleinement à la démarche.

Comité d'analyse

Mandats :

- Participe à l'élaboration du plan de travail;
- Recommande l'affectation des ressources financières disponibles;
- Participe à l'évaluation de la démarche ;
- Transmet des informations et des recommandations au conseil de la MRC.

Composition du comité d'analyse : (mandat de 2 ans)

- Le préfet est membre d'office;
- 2 élus nommés par le conseil des maires de la MRC;
- 1 représentant du CLD nommé par le conseil d'administration de cette organisation;
- 1 représentant de la SADC nommé par le conseil d'administration de cette organisation;
- 3 représentants de comités de développement locaux (1 représentant par secteur (est, ouest et centre) et prioritairement dans des municipalités présentant un indice de développement peu élevé;
- 1 représentant de l'économie sociale nommé par la Table d'économie sociale de La Matapédia;
- S'ajoute, à titre de personne-ressource; 1 représentant du ministère du développement, de l'économie, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE), 1 représentant du ministère des affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), 1 représentant du ministère des ressources naturelles et de la faune, ainsi que 1 représentant du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Québec (MAPAQ); les directeurs de la MRC et du CLD ou ses représentants.

*Les représentants du comité d'analyse sont soumis à la confidentialité des dossiers traités pour se faire ils doivent signer une entente de confidentialité en début de mandat. De plus, afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts lors des rencontres, un membre du comité devra se retirer, à la demande, lors de la prise de décision concernant un dossier provenant de la municipalité ou du comité de développement qu'il représente.

CLD

Mandats :

- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de diversification et de développement sur le territoire;
- Recevoir les projets et transmettre à la MRC le nom des projets déposés;
- Valider de la recevabilité des projets en respect des exigences du Ministère, de la politique d'investissement du plan de travail et des différentes planifications existantes dont l'énoncé de vision;
- Faire l'analyse technique des projets;

- Soumettre un avis technique et financier au comité d'analyse (diversification).

Comités locaux de développement

Mandats :

- Contribuer à l'animation des milieux;
- Participer à la réalisation des plans locaux de développement;
- Identifier des projets.

PARTIE 3 : IDENTIFICATION DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

La Matapédia constitue un milieu à caractère rural vivant majoritairement de l'exploitation des ressources naturelles. Cette situation globale sous-tend de multiples enjeux reliés à l'aménagement du territoire et au développement régional. En effet, on ne peut dissocier les tendances socio-économiques de la planification spatiale tout comme on ne peut considérer les modes d'occupation à privilégier en faisant abstraction des fluctuations de la démographie.

Les effets de la dévitalisation sont d'ordres économique, social et culturel et ont des impacts sur l'ensemble du territoire. Cette dévitalisation que connaît La Matapédia est influencée par plusieurs facteurs : restructuration des marchés, force du dollar canadien, mondialisation des marchés et surtout la crise forestière d'une ampleur sans précédent. Et la dernière réduction des possibilités forestières n'aide en rien à corriger la situation.

La Matapédia est une des MRC qui comptent un grand nombre de municipalités dévitalisées (12 sur 18). Nous avons enregistré une baisse de la population de 3,5 % entre 2001 et 2006. La Matapédia présente, avec le Témiscouata, la densité de population la plus faible de la région du Bas-Saint-Laurent. Selon les perspectives démographiques de la région, cette situation de décroissance devrait se poursuivre d'ici 2026.

Mais déclin ou décroissance ne signifie toutefois pas nécessairement immobilisme ou gestion de la régression. Bien au contraire, il faut envisager un dynamisme constructif tout en considérant les aléas de la réalité.

Il est primordial de faire naître une prise en charge et l'exploitation des différentes problématiques afin de les affronter comme des enjeux. Il faut également faire disparaître toute concurrence entre les municipalités pour plutôt en faire ressortir des collaborations et des complicités garantes de l'avenir de toute la région et voir ainsi plus que des municipalités structurées et vitalisées, mais bien toute une région. Nous nous devons de privilégier une approche territoriale de réseautage permettant de répondre le plus efficacement possible aux besoins des collectivités.

La politique d'investissement du plan de diversification et de développement, basée sur l'expérience des projets du pacte rural, sera imprégnée des indices de développement des municipalités afin d'offrir à toutes des opportunités équivalentes. Les actions ciblées devront l'être en fonction des critères et des besoins des communautés afin de faire naître de nouveaux comportements et amorcer ainsi un changement structurel significatif.

Nous sommes persuadés qu'une vision concertée et partagée passant par l'innovation et le développement de projets communs permettra d'insuffler ce vent de changement. Nous croyons qu'une approche basée sur le respect, la solidarité et la cohérence permettra de développer des synergies et des transferts de connaissance épousant ainsi la formule gagnant-gagnant.

Bien sûr, ces nombreux défis ont besoin d'être soutenus et garantis par des engagements sérieux et des moyens financiers convaincants. Dans ce seul contexte, nous pourrions assurer à la population matapédiennne une prise en charge authentique et un développement conséquent de ses efforts.

Afin de bien amorcer la mise en œuvre de ce plan de travail, une mise à niveau des actions et des orientations doit être reconsidérée en regard de la vision d'aménagement et de développement dont La Matapédia s'est dotée (plans de vision locaux). La mobilisation des élus et des leaders doit se poursuivre pour dynamiser davantage les collectivités. Il faut faire émerger et stimuler des idées de projets et mieux reconnaître les acteurs de développement engagés. Des municipalités (12 sur 18) devront recevoir un appui distinct et plus soutenu alors que les autres (6) profiteront des expertises disponibles en accompagnement plus sporadique, mais toutes auront l'occasion d'être accompagnées, outillées et animées par une équipe d'agents autant économiques que ruraux du CLD.

L'action devrait, entre autres, favoriser l'instauration d'un climat propice à la collaboration entre les institutions et organismes, développer des avantages comparatifs à travers l'offre et la dispense de services pour la population, la mise en valeur de l'espace rural et la qualité de vie des collectivités, le développement des compétences et du transfert d'expertise des acteurs locaux. Le renforcement du rayonnement des actions intermunicipales est également essentiel.

3.1 Le contexte matapédien

Le contexte matapédien, de par sa réalité économique, demeure un territoire où les interventions économiques sont très prioritaires. La crise économique qui suit celle de la forêt, vient ralentir et même compromettre l'impact des ressources naturelles quant à l'économie et l'emploi relié à ce secteur. Les énergies sont donc concentrées dans la relance et la survie des entreprises en attendant la reprise du marché mais aussi de contrer et minimiser les pertes d'emploi. Au cours des prochaines années, le développement de ce secteur devra miser sur la diversification de ces activités soit par la plus-value et la 2^e et 3^e transformation. Mais tout ceci doit venir après avoir stabilisé la situation actuelle. Dans ce contexte, La Matapédia est consciente de ses forces et de ses atouts pour justement diversifier, mais aussi consolider son économie.

L'objectif et les actions visées dans ce plan de travail sont donc de travailler solidairement à la réalisation d'une vision commune de développement, de revoir nos façons de faire dans les intérêts de la collectivité, de mettre en œuvre de nouvelles approches et de permettre à La Matapédia d'initier des projets innovateurs et audacieux afin de contrer ses problématiques sociales et économiques.

La dévitalisation a été ressentie à divers degrés selon les milieux : fermetures d'usines, désertion des métiers traditionnels, retour à la friche de terres agricoles, désintérêt pour la vie communautaire, etc. Mais les impacts ont été tout aussi néfastes pour l'ensemble des collectivités concentrées fortement vers l'exploitation des ressources forestières et agricoles, où l'on rencontre des problématiques de relève importantes.

Ce cercle vicieux de la dévitalisation et la migration négative de la population ont engendré un déclin : nombreux départs de familles et de jeunes adultes, perte de confiance en leur propre pouvoir de changer les choses. Avec le départ des jeunes populations et un taux de migration négatif, les municipalités ont lutté et luttent encore pour maintenir chez elles des services de base (école primaire, dépanneur ou station-service).

L'attrait touristique devient donc un pilier important de développement. L'apport et l'organisation des services reliés à cette industrie sont bien organisés et les potentiels sont encore nombreux. La diversification des produits offerts est au nombre des idées et des projets en élaboration.

Avec un taux de chômage élevé et un fort pourcentage de revenu des ménages provenant des transferts gouvernementaux, plusieurs des collectivités matapédiennes ont vite atteint leurs limites financières. Disposant d'une richesse foncière fort limitée et, par conséquent, de très peu de ressources financières pour assumer les nouvelles responsabilités qui leur sont confiées par l'État, elles s'organisent en ne conservant que les services essentiels et une qualité de vie respectable.

On ne peut passer sous silence le rayonnement important de la Ville d'Amqui sur l'ensemble du territoire. Plusieurs organisations offrant des services d'ordre régionaux s'y sont installées. Géographiquement, cette municipalité se retrouve au cœur du territoire matapédien. Son pouvoir d'attraction de services permet d'amoindrir l'effet de la dévitalisation. Dépendant d'une population régionale décroissante, vieillissante et de plus en plus appauvrie, les institutions, commerces et services doivent affronter la dévitalisation.

Les efforts et la volonté de prise en charge du développement des municipalités sont constamment remis en question par de nouvelles problématiques qui surgissent. Ces municipalités ont investi temps et argent dans des initiatives intéressantes, mais qui ne peuvent à elles seules combler les absences que les lacunes de la dévitalisation laissent sur son passage.

Pour parvenir à renforcer les actions et initiatives du territoire, il faut parallèlement construire des assises solides dans nos communautés locales. L'action devra donc se faire dans le même but : revoir nos façons de faire, mettre en œuvre de nouvelles approches, travailler solidairement et initier des projets novateurs et audacieux.

3.2 Le territoire d'application

Tel que convenu et résolu par le conseil des maires de la MRC de La Matapédia, le présent plan de diversification et de développement s'applique sur les dix-huit (18) municipalités du territoire, soit : Albertville, Amqui, Causapscal, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Florence, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Marguerite, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec et Val-Brillant.

Tel que convenu, une attention particulière sera prise en compte dans la politique d'investissement du présent plan de travail afin de favoriser et de prendre en compte l'indice de dévitalisation des douze (12) municipalités identifiées par le MAMROT.

PARTIE 4 : IDENTIFICATION ET PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

En tenant compte de la structure organisationnelle mise en place (**Comité de diversification présenté en page 8 et 9**) la MRC compte sur son principal collaborateur, le **CLD de La Matapédia**, et la participation des partenaires suivants :

- Les dix-huit (18) municipalités ;
- Les comités de développement locaux de chacune des municipalités;
- SADC, CLE, CJE, CSMM, CEMEC, CDC, Chambre de commerce, Commission d'aménagement et de développement de La Matapédia, Conseil du Bassin Versant de la rivière Matapédia et tout autre organisme pertinent ;
- Représentants d'autres organismes gouvernementaux ;
- Des tables sectorielles et organismes communautaires ;
- Représentants du milieu des affaires (grandes et petites entreprises).

Les représentants de ces secteurs seront invités à collaborer sporadiquement aux diverses étapes de mise en œuvre du plan de travail. Ils pourront également être consulté au besoin afin d'émettre des avis ou conseils face à l'identification des orientations de développement du territoire, à l'identification de projets moteurs pour La Matapédia ou au soutien et à la concertation dans la démarche de mise en œuvre du présent plan de travail.

PARTIE 5 : IDENTIFICATION DES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

La MRC continuera d'encourager et de supporter les projets intégrés, conçus et mis en œuvre par des promoteurs opérant à l'échelle locale et régionale. La MRC privilégiera l'expérimentation de stratégies et de formules novatrices d'animation et de développement dans le cadre des champs prioritaires d'intervention.

Précisons que le présent plan de diversification et de développement vient préciser davantage le développement sous son aspect économique mais aussi compléter les aspects sociocommunautaires du plan de travail du pacte rural matapédien. Le présent plan initie des effets structurants en termes :

- D'instauration de nouveaux leviers financiers;
- D'amélioration de la compétitivité des communautés matapédiennes;
- D'amélioration des processus d'animation économiques;
- D'amélioration du soutien technique au développement de projets et d'entreprise;
- De consolidation, de développement et de création d'entreprises.

Ainsi, le développement des secteurs forestier, agroalimentaire, touristique, industriel, les mesures de support technique, financier et les infrastructures juxtaposées à une bonification des aspects sociaux et communautaires constitueront une stratégie intégrée et mobilisante.

Donc, le présent plan de travail deviendra un complément majeur au développement global et structuré des collectivités matapédiennes. En considération des enjeux précédents et dans la continuité des actions du premier plan de diversification (visant à créer des

municipalités viables et complémentaires) et celui du second pacte rural, les champs d'intervention prioritaires identifiés sont basés sur le respect des trois piliers du développement durable, soit l'économique, le social et l'environnemental.

Orientation 1 : Mise en valeur du potentiel humain des collectivités rurales

Dans le but d'assurer le développement durable et la pérennité des collectivités, il faut insister d'avantage à l'acquisition de leadership mais aussi de nouveau leadership. Il y va de même pour le perfectionnement des compétences endogènes. C'est avec celles-ci que nous pourrions exercer une meilleure influence tant au niveau économique que social.

La Matapédia doit poursuivre ses interventions concernant le développement de ses connaissances et de ses compétences dans le domaine de la biomasse forestière. En effet, la région désire devenir un pôle d'excellence dans ce domaine d'expertise. La tenue d'un laboratoire rural pour expérimenter l'opérationnalisation de chaufferie à la biomasse (pour les bâtiments institutionnels) favorise ainsi l'atteinte de cet objectif notamment dans la fabrication de chaudière ou de tout autre produit ou services reliés à la biomasse forestière.

La même situation se répète dans le domaine éolien où les potentiels sont largement identifiés. Cette opportunité demeure l'objet de plusieurs projets mais aussi de nombreux investissements du milieu. Encore une fois, l'atteinte d'une expertise technique et professionnelle est recherchée.

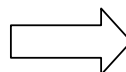
Il faut donc travailler en faisant ressortir les forces et les limites de chacun et de chaque communauté pour passer d'un mode réactif à un mode proactif face aux enjeux de notre territoire. Pour cela, il faut prévoir des lieux et des temps d'échanges d'idées et de valorisation des communautés.

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De valoriser ou promouvoir les potentiels humains actuels ou passés afin d'améliorer ou d'expérimenter de nouvelles approches de développement.

Orientation 2 : Développement d'un espace « Compétences et partenaires »

Davantage lié à la scolarisation, cette orientation vient suggérer une réflexion sur d'autres avenues pour relever les taux de scolarisation nets et favoriser la persévérance scolaire. Il faut augmenter la diplomation des adultes et faciliter l'accessibilité à l'emploi. Pour ce faire, le maintien des services éducatifs sur le territoire est primordial. Il faut donc que nous travaillions tous de concert afin de diminuer l'exode des jeunes et favoriser le retour de ceux-ci. Le développement d'une culture de formation continue, autant chez les individus que chez les entrepreneurs, permettra d'atteindre des compétences intéressantes pour le marché de l'emploi et viendra accentuer la solidarité entre les générations. Il faut encourager et développer des formations de pointe reliées entre autres à des secteurs en développement (par exemple en biomasse ou en éolien) afin de permettre l'accès à une main-d'œuvre qualifiée dans des domaines en expansion et devenir ainsi compétitif dans l'exploitation de ces nouveaux créneaux de développement.

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De transférer, d'appuyer ou d'accentuer les formations de bases ou plus spécialisées, qui permettront aux travailleurs ou entrepreneurs de diversifier, d'innover ou d'acquérir des compétences nouvelles ou en développement.

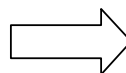


Orientation 3 : Accessibilité et utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies nécessaires pour participer à l'économie

Dans un élan de mondialisation et de modernisation, les milieux ruraux se doivent d'être à l'affût et de rapidement prendre le virage des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies. Pour ce faire, il faut d'abord valoriser nos propres savoir-faire matapédiens et accentuer la solidarité et le partage des savoirs entre les générations. Tout en valorisant l'utilisation de ses savoirs, nous devons rallier celles-ci à de nouvelles compétences. Justement, La Matapédia travaille ardemment à se faire une place de choix au niveau de l'énergie verte et renouvelable : soit la biomasse et l'éolien.

Par contre, la recherche et l'acquisition de ces nouveaux savoirs ne doit pas se faire au détriment de nos savoirs ancestraux et historiques. Il faut nourrir le sentiment d'appartenance et valoriser nos produits locaux. Bref, il faut rechercher et développer de nouveaux produits en sauvegardant les savoir-faire matapédiens.

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De valoriser les savoirs spécifiquement matapédiens et qui distinguent notre région tout autant que l'application, l'acquisition ou le transfert de nouveaux savoirs ou technologies inexistants.
 - De valoriser et d'encourager l'expérimentation ou l'exploitation des énergies vertes renouvelables.



Orientation 4 : Mise en réseau des acteurs et des leaders locaux

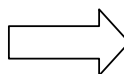
Pour contribuer à la démarche de revitalisation, il est essentiel que les acteurs et leaders partagent leurs expertises, leurs expériences et leurs savoir-faire. Il faut ainsi développer l'ouverture et la conscience en faveur de la coopération et de l'économie solidaire. L'insertion d'un modèle de «mentorat» auprès de ces personnes pourrait devenir une source d'inspiration et de réussite pour d'autres.

Il est primordial de trouver des modèles permettant de revisiter nos façons d'impliquer et d'encourager les gens au sein de nos organisations, associations, etc. Il faut redonner du souffle aux précieux bénévoles qui sont des acteurs importants de développer de nos territoires. Il est également indispensable de favoriser l'émergence de jeunes leaders.

De plus, il faut accentuer le partenariat avec les différentes institutions et organisations qui offrent de l'aide et du soutien aux entreprises et organismes du territoire. Afin de développer des opportunités d'affaires intéressantes, il faut être à l'affût d'informations, des tendances et des programmes afin d'en faire bénéficier les entreprises et organisations matapédiennes.

Finalement, comme La Matapédia adhère maintenant à une vision de développement de son territoire, il faut s'assurer de diffuser, de valoriser et d'intégrer cette démarche de vision matapédiennne dans l'ensemble des communautés et principalement chez les acteurs du développement.

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De mettre à profit l'implication des acteurs et des leaders locaux que ce soit par des projets visant l'échange de leurs expertises, par la réalisation de projets collectifs ou par des projets visant l'émergence de jeunes leaders.
 - De diffuser, de valoriser ou d'intégrer la démarche de vision matapédiennne sur l'ensemble du territoire.
 - De transmettre, partager ou diffuser de l'information sur les tendances du marché ou la disponibilité de financements ou de programmes particuliers pour les entreprises ou organisations du territoire.



Orientation 5 : Valorisation des ressources naturelles dans une approche de développement durable et de respect de l'environnement

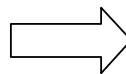
Le développement des ressources naturelles axées d'abord sur le traditionnel pourraient également viser l'appropriation des nouvelles tendances du marché. Cette orientation veut donc initier de nouvelles approches de gestion du milieu permettant la cohabitation de l'ensemble des activités du territoire (faune, aménagement, transformation, tourisme, etc). Pour se faire, le laboratoire rural sur la biomasse, les différents projets en développement dans le domaine éolien et le développement de l'éco construction sont des innovations qui pourraient permettre à La Matapédien de se distinguer et se positionner sur le marché québécois voire même canadien.

L'aspect développement durable des projets vient accentuer le caractère de protection et d'aménagement de l'environnement. Il est incontournable de sensibiliser et d'intégrer le concept des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage et Valorisation) à tous les projets de développement. Les projets devront donc correspondre au concept de *développement durable* caractérisé par un équilibre du secteur économique, social et environnemental tel que présenté dans le document de la CRÉ Bas-Saint-Laurent, «*Grille d'analyse des projets avant leur mise en œuvre*».

Il faut donc cibler de nouveaux marchés et de nouveaux produits et viser la vitalité et le dynamisme des productions actuelles et futures. Par exemple, dans le domaine agro-alimentaire, l'entreprise collective pourrait devenir un modèle de développement ou d'expansion en transformation à petite échelle dans des domaines inexploités du genre fromagerie, brasserie artisanale, transformation du bleuets ou culture de l'argousier.

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De valoriser ou bonifier l'offre de produits reliés à l'utilisation des ressources naturelles du territoire.
 - De développer de nouveaux marchés ou d'assurer la pérennité et la vitalité des marchés actuels.

- De favoriser, dans la complémentarité, l'établissement d'entreprises collectives reliés aux ressources naturelles du territoire.



Orientation 6 : Valorisation et développement de la culture, du patrimoine et du tourisme

Cette vaste orientation vient rejoindre plusieurs éléments : les éléments culturels et patrimoniaux ainsi que les attraits touristiques et le tourisme en général. Dans tous les cas, elle veut promouvoir la qualité de vie, la nature, le paysage et les attraits de La Matapédia. Tout ceci dans un souci de valorisation et de maintien de la qualité environnementale du territoire. Nous voulons aussi sensibiliser et mobiliser la population sur les potentiels culturels et patrimoniaux du territoire tout en respectant la qualité du cadre de vie des communautés.

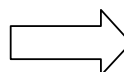
La culture est sans cesse en demande et demeure un facteur d'accueil et de rétention important auprès de la population locale tout autant que des nouveaux arrivants ou des touristes. L'offre s'avère plus diversifiée mais pourrait être davantage élaborée. Les potentiels matapédiens sont nombreux et il faut davantage les mettre en valeur et les exploiter.

En ce qui a trait au patrimoine, il est important de sensibiliser les matapédiens aux attraits de notre région et de concevoir des activités de mise en valeur de ces éléments. Au fil des ans, on peut observer un souci et un désir de conserver et de valoriser ces richesses comme éléments clés de la région.

En ce qui a trait au volet tourisme, déjà, La Matapédia s'associe à de grands projets («Destination 4 Saisons», Amélioration des infrastructures du parc régional de Val-d'Irène, Développement récréotouristique de Val-Brillant, pour ne nommer que ceux-ci) et plusieurs autres sont sur la planche de travail. Les dernières années ont permis à la région de se faire une place importante dans l'offre touristique (sentiers de VTT et de motoneige, festival quad matapédien, fête des guitares du Québec, Fort Causap, Aqua-Neige, etc). Il faut donc s'assurer de maintenir cette activité économique importante pour la région mais il faut aussi développer le créneau touristique par l'offre de services et de produits accompagnants ces attraits ou activités touristiques.

▪ Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :

- De promouvoir, valoriser ou bonifier la qualité de vie, la nature, le paysage et les attraits de La Matapédia.
- De valoriser, sensibiliser ou bonifier les potentiels culturels, patrimoniaux ou touristiques du territoire.
- D'assurer la pérennité des activités, des attraits et de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique du territoire.



Orientation 7 : Interventions favorisant la rétention, l'installation ou le retour de familles, d'individus et de nouveaux arrivants

Afin de relever le défi démographique du territoire, il faut s'allier aux différents partenaires face à la pression démographique (exode des jeunes et vieillissement de la population) exercée sur les systèmes éducatifs, les services sociaux, les services de proximité et sur l'emploi. Il faut planifier et intervenir sur l'impact du vieillissement de la population versus les emplois disponibles et la demande d'employabilité pour les années à venir, favoriser l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

Il est primordial d'instaurer un réseau d'accueil et des incitatifs à l'établissement favorisant l'intégration des nouveaux arrivants, le maintien et le retour des jeunes et des familles. Il nous faut sensibiliser et réfléchir sur la mondialisation, l'achat local et l'achat de produits régionaux. Tout ceci par le maintien et le développement des services de proximité par l'entrepreneuriat collectif (Maillage des entreprises d'économie sociale).

- **Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :**
 - De bonifier, sensibiliser ou d'intervenir directement sur la rétention, l'accueil, le retour ou le maintien des individus et des familles sur le territoire.
 - De mettre en place des mesures spécifiques visant à attirer de nouveaux investisseurs potentiels pour La Matapédia.

PARTIE 6 : IDENTIFICATION DES RÉSULTATS ATTENDUS

Le résultat ultime de cette démarche est bien entendu une diversification de l'économie du territoire ainsi qu'une prise en charge dynamique et stratégique qui, à plus ou moins long terme, disposera le milieu à devenir plus autonome et plus vitalisé.

Nous espérons donc que la réalisation de ce plan de diversification et de développement permettra à La Matapédia d'améliorer sa situation de dévitalisation mais aussi favoriser ou développer un dynamisme social important. Pour atteindre des changements majeurs, il faudra compter sur plusieurs années encore. Ce plan de travail veut donc initier et favoriser l'expérimentation de nouvelles façons de faire pour enfin atteindre de nouveaux horizons.

Plus précisément, nous souhaitons améliorer :

- L'implication des citoyens et des leaders au développement des collectivités;
- Le partenariat et les collaborations entre les communautés;

- L'utilisation des savoirs et l'instauration de nouveaux savoirs à nos pratiques de développement;
- L'augmentation du niveau de scolarisation et la baisse du taux de décrochage chez les matapédiens.
- La disponibilité et l'offre de la main-d'œuvre sur le territoire;
- La connaissance, la valorisation et l'exploitation des ressources naturelles, culturelles, patrimoniales et touristiques des communautés;
- Les fluctuations démographique permettant ainsi une hausse (ou au mieux un équilibre) de population sur l'ensemble du territoire.

PARTIE 7 : Les mécanismes de suivi

Conformément au contrat de diversification et de développement signé entre la MRC de La Matapédia et le gouvernement du Québec, la MRC s'engage à rendre publics annuellement les activités et les résultats atteints. Pour ce faire, elle publicisera annuellement les projets acceptés et réalisés par l'entremise de son site internet et par un communiqué annuel envoyé aux différents médias de la région.

De plus, la MRC produira chaque année un rapport d'activité faisant état notamment des actions qu'elle a posées pour soutenir les municipalités dévitalisées, selon un format convenu entre les parties et à la satisfaction du ministère des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire, qui comprendra les retombées de la mise en œuvre du plan de travail et l'état de l'utilisation des sommes allouées. Ce rapport précisera notamment la liste des activités et initiatives soutenues et, pour chacune, le nom des promoteurs, les sommes accordées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

La MRC s'engage également à produire et à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire et à sa satisfaction, un rapport d'activité final sur l'utilisation de l'aide financière, et ce, avant l'expiration du contrat de diversification et de développement.

La MRC s'engage à utiliser l'aide financière selon les modalités prévues au cadre normatif du FSTD – volet I, tel que présenté à l'annexe I du même contrat.

PARTIE 8 : Conclusion

La MRC de La Matapédia opte pour un développement qui prend en compte tous les habitants du territoire. Les actions se doivent d'être mobilisatrices et concertées. Reconnu comme des batailleurs, les matapédiens devront désormais être novateurs dans leurs manières de penser mais aussi de travailler. De grands enjeux sont à confronter, ceux des territoires dévitalisés, ceux d'une approche nouvelle de l'aménagement et du développement d'un territoire attaché à ses ressources naturelles, ceux liés à la mondialisation et ceux reliés à la démographie et au marché du travail. Bref, nous aurons de quoi nous occuper encore pour plusieurs années. Mais le simple pas, si petit soit-il, est souvent l'amorce d'une grande marche si celui-ci est endossé par plus d'une personne.

Il faut donc concevoir que le développement des secteurs économiques, forestiers, agroalimentaire, touristique, industriel, etc, bonifiés aux aspects sociaux et communautaires constitueront une stratégie intégrée et mobilisante. Le présent plan de diversification et de développement viendra permettre l'intégration raisonnée de projets individuels ou collectifs dans leur contexte socio-économique. Nous espérons qu'il favorisera la participation et l'implication de porteurs de projets dans la vie locale ou régionale.

Dans le contexte économique et social actuel, nombreux sont les besoins et attentes des communautés. Ce plan de travail devrait donc permettre d'initier de nouveaux projets ou des projets en veille qui ne pourraient autrement voir le jour faute de financement. Nous espérons que les projets qui seront soutenus par l'entremise du FSTD permettront de faire valoir les potentiels de la région ou des communautés locales. Même si les besoins dépassent amplement les moyens disponibles, nous croyons que cet aide viendra tout de même favoriser un développement non-négligeable du territoire. Le coup de pouce est apprécié, disons-le bien fort.

ANNEXES

ANNEXE 1

INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Municipalité	Indice de développement 2006	Indice de développement 2001	Indice de développement 1996
Lac-Humqui	-13,33	-13.78	-14.74
Albertville	-7,90	-11.32	-7.73
Sainte-Marguerite	-7,50	-10.85	-7.10
Saint-Moise	-12,87	-10.82	-10.87
Saint-Cléophas	-5,23	-10.55	-13.58
Saint-Alexandre-des-Lacs	-7,90	-9.42	-8.92
Saint-Vianney	-7,70	-9.19	-7.91
Saint-Noël	-10,92	-8.76	-6.45
Saint-Tharcisius	-12,53	-8.20	-8.17
Sainte-Irène	-3,65	-7.72	-7.54
Sainte-Florence	-7,63	-7.48	-10.48
Causapscal	-6,82	-5.69	-4.60
Sayabec	-5,46	-5.13	-5.49
Saint-Léon-le-Grand	-2,54	-3.76	-7.61
Lac-au-Saumon	-3,65	-1.90	-4.83
Amqui	-0,80	-0.95	-0.34
Val-Brillant	-0,32	-0.80	-3.33
Saint-Damase	-3,29	0.37	-3.15



Cette colonne sert
de référence.

SOURCE : MAMROT (Statistiques Canada, recensement 2006)

*Le MAMROT considère qu'une municipalité est dévitalisée en fonction d'un indice de développement inférieur à -5.

ANNEXE 2

VISION 2007-2025 DE LA MATAPÉDIA

Pour une collectivité confiante, solidaire, innovante et agissante

À compter de maintenant, les Matapédiennes et les Matapédiens s'engagent résolument sur la voie du renouveau politique, du développement humain et social et du relèvement économique pour faire face aux défis du présent et du futur.

Pour ce faire, les Matapédiennes et les Matapédiens veulent ...

- ***Voir émerger des leaders visionnaires** sur l'ensemble du territoire pour construire une véritable collectivité solidaire,*
- ***Voir les dirigeants et les acteurs** socio-économiques se faire créatifs et inventifs, encouragés et soutenus en ce sens par les leaders,*
- ***Voir les résidentEs de tous les âges** adhérer au principe de développement durable et multiplier les initiatives pour tirer profit des ressources humaines, naturelles et économiques du territoire,*
- ***Voir l'enfant** s'épanouir dans un environnement familial et social sécuritaire et être soutenu par une communauté mobilisée en faveur de ses choix et de ses réussites personnelles tout au long de sa vie.*

ANNEXE 3

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES DÉVITALISÉS (FSTD)

MRC DE LA MATAPÉDIA



ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MRC 10 FÉVRIER 2010

1. Mise en contexte

La MRC de La Matapédia a été identifiée pour coordonner la démarche de diversification en considération. Le conseil des maires s'est entendu pour établir une politique d'investissement portant sur les dix-huit (18) municipalités du territoire en portant une attention plus particulière aux douze (12) dévitalisées ciblées par le MAMROT (voir tableau annexe 1).

Inspiré de l'expérience de la mise en œuvre du premier plan de diversification et de développement économique (2006-2009) et des différents acteurs impliqués, ce nouveau plan de travail est le fruit d'une étroite collaboration du CLD, de la MRC, des dix-huit municipalités et du comité de diversification (comité d'analyse de projets).

Le montant de l'aide financière octroyée par le MINISTRE (980 000 \$ sur 4 ans) est versé à la MRC à la suite de la signature du contrat de diversification et de développement, selon les modalités qui suivent :

- un versement de 50 000 \$ sera effectué en 2009-2010,
- de 465 000 \$ en 2010-2011,
- de 232 500 \$ en 2011-2012,
- et de 232 500 \$ en 2012-2013.

Afin d'appuyer de manière significative les opérations nécessaires à l'élaboration et à la réalisation de projets, le CLD a été mandaté pour accompagner, soutenir et participer à l'élaboration des projets avec les promoteurs. Le CLD sera également mis à contribution afin de recevoir et analyser les projets pour les présenter au comité de diversification. La présente politique d'investissement précise les modalités de dépôt de projets et traite des différents types de projets admissibles.

2. Organismes admissibles

Les sommes mises à la disposition de la MRC peuvent servir à financer des projets ou activités permettant de soutenir la démarche de diversification et de développement. Ainsi, la MRC pourrait elle-même réaliser certains projets et activités ou en confier la réalisation à :

- Un organisme à but non lucratif et incorporé;
- Une coopérative dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif;
- Une conférence régionale des élus;
- Une municipalité locale ou régionale (MRC);
- Un centre local de développement;

- Une entreprise privée lorsqu'il s'agit de réaliser une étude ou une activité.

3. Projets / Activités admissibles

L'aide financière mise à la disposition d'une MRC peut servir à réaliser des études, activités ou projets visant à soutenir les démarches de diversification et de développement des territoires en difficulté ainsi que les interventions soumises par le Comité de diversification et de développement.

Les projets devront être structurants, maintenir et renforcer les conditions propices au développement et à la diversification du territoire. De plus, les projets devront prioritairement viser les municipalités dévitalisées, être en lien avec le Plan de développement et de diversification et être recommandés par le comité.

Aucune aide financière ne peut être versée à une entreprise privée pour qu'elle puisse réaliser son projet d'investissement (démarrage ou expansion) ou activité (mission commerciale, recherche et développement, etc.) pour ses propres fins.

4. Les champs prioritaires

Les projets présentés doivent s'inscrire dans au moins une des six orientations présentées ci-dessous.

1. Mise en valeur du potentiel humain des collectivités rurales.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De valoriser ou promouvoir les potentiels humains actuels ou passés afin d'améliorer ou d'expérimenter de nouvelles approches de développement.

2. Développement d'un espace « Compétences et partenaires »

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De transférer, d'appuyer ou d'accentuer les formations de bases ou plus spécialisées, qui permettront aux travailleurs ou entrepreneurs de diversifier, d'innover ou d'acquérir des compétences nouvelles ou en développement.

3. Accessibilité et utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies nécessaires pour participer à l'économie.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De valoriser les savoirs spécifiquement matapédiens et qui distinguent notre région tout autant que l'application, l'acquisition ou le transfert de nouveaux savoirs ou technologies inexistantes.
 - De valoriser et d'encourager l'expérimentation ou l'exploitation des énergies vertes renouvelables.

4. Mise en réseau des acteurs et des leaders locaux.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De mettre à profit l'implication des acteurs et des leaders locaux que ce soit par des projets visant l'échange de leurs expertises, par la réalisation de projets collectifs ou par des projets visant l'émergence de jeunes leaders.
 - De diffuser, de valoriser ou d'intégrer la démarche de vision matapédienne sur l'ensemble du territoire.
 - De transmettre, partager ou diffuser de l'information sur les tendances du marché ou la disponibilité de financements ou de programme particuliers pour les entreprises ou organisations du territoire.

5. Valorisation des ressources naturelles dans une approche de développement durable et de respect de l'environnement.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De valoriser ou bonifier l'offre de produits reliés à l'utilisation des ressources naturelles du territoire.
 - De développer de nouveaux marchés ou d'assurer la pérennité et la vitalité des marchés actuels.
 - De favoriser, dans la complémentarité, l'établissement d'entreprises collectives reliées aux ressources naturelles du territoire.

6. Valorisation et développement de la culture, du patrimoine et du tourisme.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De promouvoir, valoriser ou bonifier la qualité de vie, la nature, le paysage et les attraits de La Matapédia.
 - De valoriser, sensibiliser ou bonifier les potentiels culturels, patrimoniaux ou touristiques du territoire.
 - D'assurer la pérennité des activités, des attraits et de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique du territoire.

7. Interventions favorisant la rétention des familles et des individus et l'établissement de nouveaux arrivants.

- Pour ce faire, nous viendrons supporter les projets permettant :
 - De bonifier, sensibiliser ou d'intervenir directement sur la rétention, l'accueil, le retour ou le maintien des individus et des familles sur le territoire.
 - De mettre en place des mesures spécifiques visant à attirer de nouveaux investisseurs potentiels pour La Matapédia.

- De conserver ou de développer de nouveaux services de proximité pour les collectivités matapédiennes.

5. Détermination du montant de l'aide financière

La MRC dispose d'un montant de 980 000 \$ réparti sur 4 ans pour supporter et aider financièrement la réalisation de projets de développement répondant au présent plan de diversification et de développement.

Depuis l'annonce des sommes qui seront disponibles par ce fonds, des sommes ont déjà été convenues au conseil de la MRC afin de supporter 5 projets (régionaux ou locaux).

Nom du projet	Nom du promoteur	Caractère du projet	Montant accordé
Acquisition du site de Ste-Florence	Coop forestière de La Matapédia	Régional	25 000 \$
Remplacement du télésiège de Val-D'Irène	MRC et Corporation de gestion du parc régional de Val-D'Irène	Régional	50 000 \$
Destination de rêve du quad au Canada	Club VTT de La Matapédia	Régional	25 000 \$
Halte touristique municipale de St-Zénon-du-Lac-Humqui	Municipalité de Lac-Humqui	Local	37 215 \$
Dépanneur	Garage Coop d'Alberville	Local	65 392 \$
		TOTAL	202 607 \$
		SOLDE	777 393 \$

- 1- **Projet en cours** : Les projets présentés ci-haut dont le financement a été accepté par le conseil des maires seront financés à même l'enveloppe du FSTD.
- a. **Projet régional : 100 000\$**
 - b. **Projet local : 102 607\$**

La MRC dispose donc d'un montant résiduel de **777 393 \$** qu'elle distribuera selon le caractère du projet et selon la disponibilité des fonds.

- 2- **Frais administratifs** : Un montant de **40 000\$** sur 4 ans est réservé pour les frais administratifs de la MRC et du CLD (révision du plan de travail, suivi des projets, analyse des projets, procédures internes, etc.).

- 3- **Projet d'intérêt local** : Projet dont la réalisation se fait dans une seule municipalité de la MRC de La Matapédia et où les retombées concernent le territoire de cette municipalité.

PREMIER SCÉNARIO

Un montant maximal de **410 000 \$** sur 4 ans est réservé à cette enveloppe.

A. **290 000 \$** pour les 12 municipalités dévitalisées;

Étant donné les projets déjà engagés pour certaines municipalités et que ces municipalités sont parmi les moins bien nanties, il est proposé de réserver pour les 4 ans :

- 8 000\$ pour la municipalité d'Albertville
- 12 000 pour la municipalité du Lac-Humqui
- 27 000\$ pour chacune des autres municipalités dévitalisées

B. **120 000 \$** pour les 6 municipalités qui ont un indice de développement supérieur à -4,99 selon l'indice de développement du MAMROT. Chacune de ses municipalités aura droit à 20 000\$.

DEUXIÈME SCÉNARIO

Un montant maximal de **462 000 \$** sur 4 ans est réservé à cette enveloppe, advenant que le montant réservé pour le projet du garage coop d'Albertville (65 392\$) soit disponible au FSTD volet I à la suite de son acceptation au FSTD Volet 5.

C. **342 000 \$** pour les 12 municipalités dévitalisées;

Étant donné le projet déjà engagé pour la municipalité de Lac-Humqui et que cette municipalité est parmi les moins bien nanties, il est proposé de réserver pour les 4 ans :

- 12 000 \$ pour la municipalité du Lac-Humqui
- 30 000\$ pour chacune des autres municipalités dévitalisées

D. **120 000 \$** pour les 6 municipalités qui ont un indice de développement supérieur à -4,99 selon l'indice de développement du MAMROT. Chacune de ses municipalités aura droit à 20 000\$.

Pour les municipalités dont l'enveloppe réservée n'aura pas été utilisée en date du **1^{er} janvier 2012**, la MRC prendra contact avec la ou les municipalités concernée(s) afin qu'elle(s) soumette(nt) un projet dans les six mois suivants. Dans le cas où la municipalité ne soumettrait pas de projet au terme de cette période, les sommes réservées seront mises à la disposition de toutes les municipalités matapédiennes et pourront être utilisées pour des projets locaux.

En regard des fonds disponibles et des indices de vitalité de chaque municipalité, l'aide accordée s'effectuera selon les éléments suivants. Le montant maximal pouvant être alloué pour un projet d'intérêt local s'élève au **pourcentage éligible (tableau ci-dessous) ou à un maximum de 10 000 \$ ou 15 000\$ selon l'indice de développement de la municipalité concernée**. Quant à la mise de fonds exigée du promoteur, l'indice de développement du MAMROT viendra également influencer celle-ci tel que démontré dans le tableau ci-dessous.

Indice développement (2006)	Mise de fonds minimale exigée	Contribution maximale du FSTD	Municipalités concernées
Inférieur à -5,0	10%	60% ou 15 000\$	Albertville, Causapscal, Lac-Humqui, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Cléophas,

			Sainte-Florence, Sainte-Marguerite, Saint-Moïse, Saint Noël, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Sayabec
Supérieur à -4,99	15%	50% ou 10 000\$	Amqui, Lac-au-Saumon, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Val-Brillant

4- Projet d'intérêt régional : Projet dont la réalisation se fait sur le territoire de la MRC de La Matapédia et dont les retombées rejaillissent de façon significative sur la communauté régionale.

PREMIER SCÉNARIO

Un montant maximal de 327 000 \$ sur 4 ans est réservé à cette enveloppe.

DEUXIÈME SCÉNARIO

Un montant maximal de 340 000 \$ sur 4 ans est réservé à cette enveloppe, advenant que le montant réservé pour le projet du garage coop d'Albertville (65 392\$) soit disponible au FSTD volet I à la suite de son acceptation au FSTD Volet 5.

Le montant maximal pouvant être alloué pour un projet d'intérêt régional s'élève à **60 % du coût de projet ou à un maximum de 25 000 \$**. Quant à la mise de fonds exigée au promoteur, elle s'élève à **20 % du coût de projet**.

6. Dépenses admissibles

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation d'une étude, d'une activité ou d'un projet sont admissibles et notamment :

- Les honoraires professionnels;
- Les traitements et salaires y incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Les coûts inhérents à l'élaboration de projets, la réalisation d'études ou activités reliées à la relance ou à la diversification des territoires en difficulté.

7. Restrictions

- Toute aide directe versée à une entreprise ainsi que les frais de fonctionnement réguliers de la MRC ou des municipalités sont exclus des dépenses admissibles.
- L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement régulier d'un organisme voué à la diversification sur une période de plus de cinq ans, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir, au financement des

dépenses encourues avant le dépôt de la demande d'aide financière ou d'un projet déjà réalisé.

8. Modalité et date de dépôt des projets

Les dossiers de demande de projet sont déposés directement au CLD auprès d'un agent rural pour l'accompagnement du promoteur dans sa démarche de projet. L'agent de développement validera l'admissibilité du projet, effectuera l'analyse technique et financière du projet qu'il déposera au comité d'analyse.

Les dépôts de projet pour l'année 2010 se font à date fixe, soit le **12 février**, le **14 mai** et le **10 septembre**. Le sceau de la poste fera foi de la date de réception des demandes. À la suite du dépôt de projet, les dossiers seront analysés dans les meilleurs délais, puis présentés au comité d'analyse pour recommandation au conseil des maires où la décision finale sera prise.

Dans les jours suivant la rencontre du conseil des maires, une lettre sera envoyée aux promoteurs les avisant de la décision. Pour les projets retenus, elle précisera la démarche à suivre pour la poursuite du dossier.

9. Nature de l'aide financière

L'aide financière accordée prend la forme d'une contribution non remboursable.

10. Versement de l'aide financière

L'aide financière accordée sera versée sous forme de subvention non-remboursable. L'aide consentie respectera le maximum établie par le conseil des maires lors de la décision finale. En cas d'investissement moindre pour la réalisation du projet, l'aide sera établie au pourcentage consenti lors de la demande d'aide initiale et présentée pour décision.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC de La Matapédia et le promoteur admissible. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties. Un agent de développement du CLD sera attribué à chacun des dossiers et accompagnera le promoteur tout au long de la réalisation du projet.

La remise de la subvention se fera en deux versements, soit 75 % du montant après la signature du protocole d'entente et 25 % lors de la remise d'un bilan de projet accompagné de toutes les pièces justificatives exigées.

Il est à noter que les montants seront concédés en fonction des disponibilités budgétaires annuelles.

